

2025/231

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



ville de
Toulouges.
pauc treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/06/06

SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 19	
Votants : 24	Absents excusés ayant donné procuration : Thierry SEGARRA procuration Stéphanie GOMEZ, Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Sandra FERRER procuration Audrey CALVET, Rudy KLEIN procuration Laurent LOPEZ, Franck DE LA LLAVE procuration Martial MIR
	Absents excusés : Florent GUZDEK
	Absents : Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Béatrice BAILLEUL

**ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T) – ECOLE 1er DEGRE ACADEMIQUE
Renouvellement de la convention d'adhésion
pour l'école élémentaire Jean Jaurès et l'école maternelle Ludovic Massé**

Rapporteur : Stéphanie GOMEZ

L'ENT pour le premier degré de l'académie de Montpellier (ENT-école) permet, depuis 2014, aux écoles des communes impliquées, un accès à un environnement de travail sécurisé pour tous les acteurs de la communauté éducative directeurs, enseignants, élèves, parents, personnels communaux de l'école.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la commune de Toulouges comme toutes les communes partenaires, doit reconventionner avec le Rectorat. La convention pluriannuelle existante prendra fin début septembre 2025.

Compte tenu du fort taux d'adhésion observé depuis le lancement du projet régional, la participation financière de la collectivité pour l'année scolaire 2025-2026 est réduite, passant de 45 € à 40 € par école. Les accès sont maintenus à la rentrée et durant tout le mois de septembre dans l'attente de la nouvelle convention.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

Berger
Levrault

ID : 066-216602136-20250617-DELIB20250606A-DE

2025/232

NB

APPROUVE la convention de partenariat avec l'académie de Montpellier pour le déploiement ENT-école, au sein de l'école élémentaire Jean Jaurès et l'école maternelle Ludovic Massé,

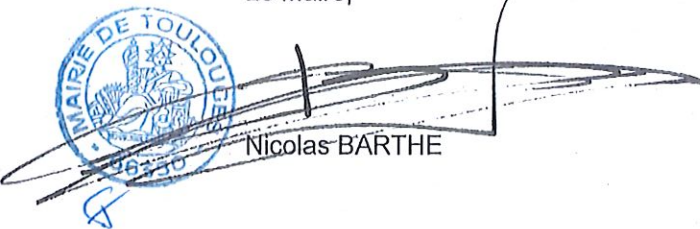
APPROUVE le tarif de 40 € par an et par école,

DIT que les crédits sont et seront prévus au Budget 2025 et 2026

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 18/06/2025

Fait à Toulouges, le 17 juin 2025
Le Maire,


Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 18/06/2025